

**49<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent**

*Bonn, Allemagne, 19 novembre 2019*

UNEP/CMS/StC49/Doc.3.1/Rev.1

**EXÉCUTION DU BUDGET DE LA CMS**

*(au 31 août 2019 / préparé par le Secrétariat)*

Résumé :

Le présent document rend compte de l'état des contributions au Fonds d'affectation spéciale au 31 août 2019. En outre, il donne un aperçu de l'exécution du budget de la CMS pour 2018 et pour la période allant de janvier à août 2019, avec les dépenses prévues jusqu'à la fin de décembre 2019, comme demandé dans la Résolution 12.2 *Questions financières et administratives*.

## Contexte

1. Lors de sa douzième réunion (COP12, Manille, 2017), la Conférence des Parties a adopté le budget de la Convention pour la période triennale 2018-2020 par le biais de la Résolution 12.2 *Questions financières et administratives*. Le présent rapport fournit au Comité permanent des informations détaillées sur l'état des contributions au Fonds d'affectation spéciale au 31 août 2019. Il fournit également un aperçu de l'exécution du budget pour l'exercice 2018 et la période allant de janvier à août 2019, avec les dépenses prévues jusqu'à la fin décembre 2019.
2. L'aperçu montre que les dépenses globales sont sur la bonne voie. Toutefois, d'importantes contributions mises en recouvrement demeurent impayées. Les implications de ces arriérés sur le budget sont discutées dans le document UNEP/CMS/StC49/Doc.3.2.
3. Le Secrétariat suit de près les dépenses pour s'assurer qu'elles sont contenues dans les limites des ressources disponibles et a pris des mesures, notamment pour pourvoir les postes vacants, conformément à une approche plus prudente en matière de dépenses.
4. Le mandat adopté dans la Résolution 9.15 *La composition et l'organisation du Comité permanent* stipule que ce dernier supervise, au nom des Parties, l'élaboration et l'exécution du budget (paragraphe 1 e). En conséquence, le Comité permanent est invité à examiner les informations fournies dans le présent document et à transmettre ses orientations au Secrétariat.

## État du Fonds d'affectation spéciale pour les contributions mises en recouvrement

5. En vertu du paragraphe 4 de l'article VII de la Convention, chaque Partie est tenue de contribuer au budget adopté par la Conférence des Parties pour un exercice financier donné selon le barème des quotes-parts des Nations Unies. Conformément à la Résolution 12.2, les contributions mises en recouvrement approuvées par la COP12 pour 2018 et 2019 s'élèvent à 2 559 888 € et 2 611 087 €, respectivement.
6. Au 31 août 2019, 66,7 pour cent des contributions mises en recouvrement pour 2019, soit 1 741 699 € versés par 56 des 126 Parties, ont été versées. Le total des contributions non versées au 31 août 2019 s'élève à 1 806 970 € (869 390 € pour 2019, 396 245 € pour 2018, 458 122 euros pour la période triennale précédente 2015-2017 et 83 213 € pour les années précédentes). Comme le montre le tableau de l'Annexe 1, sur un total de 126 Parties, 31 Parties n'ont pas versé l'intégralité de leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la période triennale 2015-2017 précédente et 14 Parties ont encore des contributions non acquittées pour la période antérieure à 2015.
7. Trois nouvelles Parties (Trinité-et-Tobago en décembre 2018, le Liban en juin 2019 et le Malawi en septembre 2019) ont adhéré à la Convention pendant la période 2018-2019. Le montant total des nouvelles contributions mises en recouvrement imputable aux trois nouvelles Parties s'élève à 3 538 € pour la période 2018-2019.

8. Afin de régler les arriérés, le Secrétariat a envoyé des lettres personnalisées en septembre 2019 aux Parties ayant des arriérés de contributions à ce moment-là. Le Secrétariat a envoyé des rappels séparés à 24 Parties ayant des arriérés de plus de trois ans, attirant leur attention sur le paragraphe 9 de la résolution 12.2, qui stipule qu'elles ne pourraient voter à la 13e réunion de la Conférence des Parties et ne pourraient être en fonction dans aucun organe de la Convention si les contributions ne sont pas reçues. Conformément aux directives de la 48<sup>e</sup> réunion du Comité permanent, le Secrétariat a informé ces 24 Parties qu'un plan de paiement pourrait être élaboré si la Partie n'était pas en mesure de payer le total de ses contributions impayées en un seul règlement.

#### Exécution budgétaire pour la période 2018-2019

9. COP12 a adopté le budget s'élevant à 2 559 888 € pour 2018, y compris les dépenses d'appui au programme (Programme Support Costs, PSC) de 13 pour cent. Le Président du Comité permanent a autorisé le Secrétariat en avril 2018 à augmenter le budget 2018 pour le développement du personnel de 14 085 € de 2019 à 2020, sans dépasser son budget global pour la période triennale. Cela porte le budget total de l'année 2018 à 2 573 973 €, PSC compris.
10. Pour 2019, la COP12 a adopté un budget d'un montant de 2 611 087 €, PSC inclus. Après le redéploiement susmentionné des fonds de 11 758 € de 2019 à 2018 pour le perfectionnement du personnel, le budget 2019 a été réduit à 2 599 329 €, PSC compris. En raison de la décision de tenir la COP13 en février 2020, le Président du Comité permanent a autorisé le Secrétariat en septembre 2019 à augmenter le budget 2019 pour l'engagement financier lié au service de la COP13 de 113 000 € du budget 2020. Cela porte le budget total de l'année 2019 à 2 712 329 €, PSC compris.
11. Le tableau de l'Annexe 2 présente des informations détaillées sur les dépenses engagées en 2018 et au cours de la période allant de janvier à août 2019 et les dépenses prévues de septembre à décembre 2019.
12. En 2018, le Secrétariat a engagé des dépenses totales s'élevant à 2 067 590 € (soit un taux d'exécution de 80 pour cent), ce qui représente une économie estimée à 506 383 €, PSC compris, par rapport au budget total approuvé par la COP12 avec redéploiement des fonds pour le développement du personnel. Ce résultat a été obtenu principalement grâce à des économies de 417 216 € au titre des dépenses de personnel en raison de postes vacants au Secrétariat et, dans une moindre mesure, grâce à des économies de 43 430 € et 22 042 €, respectivement, au titre des frais de fonctionnement du Secrétariat et du service des organes directeurs, y compris les frais de voyage du Secrétariat. Toutefois, les dépenses au titre des services contractuels ont dépassé de 34 560 € le budget alloué pour soutenir les activités du conseiller scientifique, ce qui a été couvert par les économies susmentionnées au titre des dépenses de personnel de 2018.

13. Au cours des huit premiers mois de 2019, les dépenses totales représentaient 54 pour cent du budget total, correspondant à 1 479 986 €. La répartition est la suivante :
- Les dépenses de personnel (administrateurs et personnel d'appui général) se sont élevées à 1 066 935 €, contre un budget de 1 923 096 €, soit un taux d'exécution de 55 pour cent ;
  - Les dépenses au titre des services contractuels se sont élevées à 75 102 €, couvrant tous les engagements contractuels liés à la traduction et à la rédaction des rapports des documents de séance ainsi qu'à la correspondance officielle du Secrétariat, soit un taux d'exécution de 37 pour cent ;
  - Les dépenses pour les coûts opérationnels se sont élevées à 91 142 €, sur une période allant de janvier à août 2019. Ce montant couvrait principalement le coût annuel en 2019 des services informatiques fournis par les Volontaires des Nations Unies, ainsi que les contrats de location de quatre imprimantes multifonctions. En outre, cela inclut les coûts de communication du Secrétariat et de maintenance du site Web de la Convention de Bonn. En outre, le Secrétariat a acheté du matériel de bureau pour un montant de 1 268 € sur cette période.
  - De janvier à août 2019, les dépenses de voyages se sont élevées à 75 275 € au sein d'un budget s'élevant à 143 170 €. Ce montant couvre en grande partie les frais de voyage du personnel du Secrétariat, en plus de ceux du Président du Conseil scientifique et du Conseiller pour les prises accessoires désignées par la COP pour représenter le Secrétariat.
14. Pour la période allant de septembre à décembre 2019, les dépenses de personnel devraient s'élever à 536 879 €. Des économies estimées à 319 281 € devraient être réalisées à la fin de décembre 2019 en raison des postes vacants du Secrétariat et de la réduction du nombre de postes occupés par les membres du personnel du Secrétariat. Les fonds provenant de postes budgétaires hors personnel seront entièrement dépensés lorsque les activités prévues se concrétiseront, y compris celles liées aux réunions du Comité permanent et du Conseil scientifique, car les deux réunions auront lieu en novembre 2019. Ce qui porte le total des économies estimées à la fin décembre 2019 à 361 321 €, PSC compris. Néanmoins, il convient de noter que le Secrétariat devrait surveiller prudemment les dépenses et retarder le recrutement du personnel en raison du montant important des contributions impayées adoptées par la COP12 au cours de cet exercice budgétaire en particulier.
15. Compte tenu de la situation actuelle relative aux arriérés, le Secrétariat n'a pas progressé dans le recrutement pour un certain nombre de postes clés vacants, y compris le poste P-4 de fonctionnaire chargé des espèces aviaires. Le Secrétariat continue de surveiller avec prudence les dépenses et d'assurer le suivi auprès des Parties en retard dans le paiement de leurs contributions.

#### Action requise

16. Le Comité permanent est invité à prendre note de ce document et à fournir au Secrétariat des commentaires et des orientations si nécessaire.

## ANNEXE 1

**Fonds d'affectation spéciale pour la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage**  
**État des contributions au 31 août 2019 (en euros)**

No	Partie	Engagements non honorés pour 2018 et les années antérieures	Paiements anticipés pour les années futures	Engagements pour 2019	Recouvrements en 2019 pour 2018 et les années antérieures	Recouvrements en 2019 pour 2019	Recouvrements en 2019 pour les années futures	Engagements non honorés pour 2018 et les années antérieures	Engagements non honorés pour 2019	Paiements anticipés pour les années futures
		EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
1	Afghanistan	-	-	330	-	-	-	-	330	-
2	Albanie	432	-	440	-	440	-	432	-	-
3	Algérie	8 687	-	8 861	-	-	-	8 687	8,861	-
4	Angola	-	28	550	-	-	-	-	522	-
5	Antigua & Barbuda	265	-	110	-	-	-	265	110	-
6	Argentine	48 130	-	49 092	-	-	-	48 130	49,092	-
7	Arménie	-	-	330	-	330	-	-	-	-
8	Australie	-	128 620	128 620	-	-	147 049	-	-	147 049
9	Autriche	-	-	39 626	-	39 626	-	-	-	-
10	Bangladesh	-	-	550	-	550	-	-	-	-
11	Bélarus	-	-	3 082	-	3 082	-	-	-	-
12	Belgique	12 007	-	48 707	-	48 707	-	12 007	-	-
13	Bénin	197	-	165	197	165	-	-	-	-
14	Bolivie (État Plurinational de)	647	-	661	647	-	-	-	661	-
15	Bosnie-Herzégovine	785	-	715	-	-	-	785	715	-
16	Brésil	531 517	-	210 404	-	-	-	531 517	210,404	-
17	Bulgarie	-	-	2 477	-	2 477	-	-	-	-
18	Burkina Faso	610	-	220	-	-	-	610	220	-
19	Burundi	-	257	55	-	-	-	-	-	202
20	Cabo Verde	-	137	55	-	-	-	-	-	82
21	Cameroun	2 498	-	550	-	-	-	2 498	550	-
22	Tchad	1 708	-	275	-	-	-	1 708	275	-
23	Chili	3 276	-	21 959	3 275	-	-	1	21,959	-
24	Congo (Brazzaville)	324	-	330	-	-	-	324	330	-

No	Partie	Engagements non honorés pour 2018 et les années antérieures	Paiements anticipés pour les années futures	Engagements pour 2019	Recouvrements en 2019 pour 2018 et les années antérieures	Recouvrements en 2019 pour 2019	Recouvrements en 2019 pour les années futures	Engagements non honorés pour 2018 et les années antérieures	Engagements non honorés pour 2019	Paiements anticipés pour les années futures
		EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
25	Îles Cook	-	20	55	-	37	-	-	-	-
26	Costa Rica	2 454	-	2 587	1 818	-	-	636	2,587	-
27	Côte d'Ivoire	-	21 652	495	-	-	-	-	-	21 157
28	Croatie	-	-	5 449	-	5 449	-	-	-	-
29	Cuba	20 177	-	3 577	-	-	-	20 177	3 577	-
30	Chypre	-	-	2 367	-	2 367	-	-	-	-
31	République tchèque	-	18 932	18 932	-	-	-	-	-	-
32	Republique démocratique du Congo (Kinshasa)	4 057	-	440	-	-	-	4 057	440	-
33	Danemark	-	3 569	32 141	-	28 572	-	-	-	-
34	Djibouti	671	-	55	-	-	-	671	55	-
35	République dominicaine	2 927	-	2 532	-	-	-	2 927	2 532	-
36	Équateur	8 406	-	3 687	-	-	-	8 406	3 687	-
37	Égypte	23 058	-	8 366	-	-	-	23 058	8 366	-
38	Guinée équatoriale	3 446	-	550	-	-	-	3 446	550	-
39	Érythrée	-	110	55	-	-	-	-	-	55
40	Estonie	-	-	2 091	-	2 091	-	-	-	-
41	Eswatini	599	-	110	-	-	-	599	110	-
42	Éthiopie	-	-	550	-	-	-	-	550	-
43	Union européenne	-	-	65 277	-	65 277	-	-	-	-
44	Fiji	162	-	165	162	165	-	-	-	-
45	Finlande	-	-	25 097	-	25 097	-	-	-	-
46	France	-	-	267 421	-	267 421	-	-	-	-
47	Gabon	7,462	-	936	-	-	-	7,462	936	-
48	Gambie	69	-	55	-	-	-	69	55	-
49	Géorgie	-	-	440	-	440	-	-	-	-
50	Allemagne	-	-	351 626	-	351 626	-	-	-	-
51	Ghana	-	-	881	-	-	-	-	881	-
52	Grèce	25 414	-	25 922	-	-	-	25 414	25 922	-
53	Guinée	108	-	110	-	-	-	108	110	-

No	Partie	Engagements non honorés pour 2018 et les années antérieures	Paiements anticipés pour les années futures	Engagements pour 2019	Recouvrements en 2019 pour 2018 et les années antérieures	Recouvrements en 2019 pour 2019	Recouvrements en 2019 pour les années futures	Engagements non honorés pour 2018 et les années antérieures	Engagements non honorés pour 2019	Paiements anticipés pour les années futures
		EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
54	Guinée-Bissau	1 953	-	55	-	-	-	1 953	55	-
55	Honduras	20	-	440	-	-	-	20	440	-
56	Hongrie	-	-	8 861	-	8 861	-	-	-	-
57	Inde	39 766	-	40 562	39 766	40 562	-	-	-	-
58	Iran (République islamique de)	46 418	-	25 922	26 067	-	-	20 351	25 922	-
59	Iraq	12 457	-	7 100	-	-	-	12 457	7 100	-
60	Irlande	-	-	18 437	-	18 437	-	-	-	-
61	Israël	23 202	-	23 666	23 201	23 666	-	1	-	-
62	Italie	1	-	206 276	-	-	-	1	206 276	-
63	Jordanie	1 951	-	1 101	-	-	-	1 951	1 101	-
64	Kazakhstan	-	-	10 512	-	10 512	-	-	-	-
65	Kenya	971	-	991	971	-	-	-	991	-
66	Kirghizistan	-	11	110	-	99	-	-	-	-
67	Lettonie	-	-	2 752	-	2 752	-	-	-	-
68	Libéria	22	-	55	-	-	-	22	55	-
69	Libye	81 211	-	6 880	-	-	-	81 211	6 880	-
70	Liechtenstein	-	-	385	-	385	-	-	-	-
71	Lituanie	-	-	3 963	-	3 963	-	-	-	-
72	Luxembourg	-	-	3 522	-	3 522	-	-	-	-
73	Madagascar	142	-	165	-	-	-	142	165	-
74	Mali	162	-	165	-	-	-	162	165	-
75	Malte	-	-	881	-	881	-	-	-	-
76	Mauritanie	130	-	110	-	-	-	130	110	-
77	Maurice	-	-	661	-	661	-	-	-	-
78	Monaco	-	-	550	-	550	-	-	-	-
79	Mongolie	-	-	275	-	265	-	-	10	-
80	Monténégro	-	-	220	-	-	-	-	220	-
81	Maroc	-	-	2 972	-	-	-	-	2 972	-
82	Mozambique	-	-	220	-	-	-	-	220	-

No	Partie	Engagements non honorés pour 2018 et les années antérieures	Paiements anticipés pour les années futures	Engagements pour 2019	Recouvrements en 2019 pour 2018 et les années antérieures	Recouvrements en 2019 pour 2019	Recouvrements en 2019 pour les années futures	Engagements non honorés pour 2018 et les années antérieures	Engagements non honorés pour 2019	Paiements anticipés pour les années futures
		EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
83	Pays-Bas	-	-	81 564	-	81 564	-	-	-	-
84	Nouvelle Zélande	-	-	14 750	-	14 750	-	-	-	-
85	Niger	2 332	-	110	-	-	-	2 332	110	-
86	Nigéria	25 931	-	11 503	-	-	-	25 931	11 503	-
87	Macédoine du nord	378	-	385	-	-	-	378	385	-
88	Norvège	-	-	46 726	-	46 726	-	-	-	-
89	Pakistan	5 018	-	5 118	-	-	-	5 018	5 118	-
90	Palaos	-	4 266	55	-	-	-	-	-	4 211
91	Panama	-	-	1 871	-	1 837	-	-	34	-
92	Paraguay	-	-	771	-	-	-	-	771	-
93	Pérou	1	-	7 485	-	4 242	-	1	3 243	-
94	Philippines	6 182	-	9 081	-	-	-	6 182	9 081	-
95	Pologne	-	-	46 285	-	46 285	-	-	-	-
96	Portugal	47 714	-	21 574	-	-	-	47 714	21 574	-
97	République de Moldova	-	-	220	-	-	-	-	220	-
98	Roumanie	1	-	10 127	-	-	-	1	10 127	-
99	Rwanda	108	-	110	-	-	-	108	110	-
100	Samoa	72	-	55	72	30	-	-	25	-
101	Sao Tomé-et-Principe	764	-	55	-	-	-	764	55	-
102	Arabie saoudite	-	-	63 072	-	-	-	-	63 072	-
103	Sénégal	537	-	275	-	-	-	537	275	-
104	Serbie	1 727	-	1 761	1 727	1 761	-	-	-	-
105	Seychelles	-	-	55	-	55	-	-	-	-
106	Slovaquie	-	-	8 806	-	8 806	-	-	-	-
107	Slovénie	-	-	4 623	-	4 623	-	-	-	-
108	Somalie	1 953	-	55	-	-	-	1 953	55	-
109	Afrique du sud	-	-	20 033	-	20 033	-	-	-	-
110	Espagne	-	-	134 454	-	-	-	-	134 454	-
111	Sri Lanka	-	-	1 706	-	-	-	-	1 706	-



No	Partie	Engagements non honorés pour 2018 et les années antérieures	Paiements anticipés pour les années futures	Engagements pour 2019	Recouvrements en 2019 pour 2018 et les années antérieures	Recouvrements en 2019 pour 2019	Recouvrements en 2019 pour les années futures	Engagements non honorés pour 2018 et les années antérieures	Engagements non honorés pour 2019	Paiements anticipés pour les années futures
		EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
112	Suède	-	-	52 615	-	52 615	-	-	-	-
113	Suisse	-	-	62 741	-	62 741	-	-	-	-
114	République arabe syrienne	11 443	-	1 321	-	-	-	11 443	1 321	-
115	Tadjikistan	-	535	220	-	-	-	-	-	315
116	Togo	218	-	55	-	-	-	218	55	-
117	Tunisie	7 775	-	1 541	-	-	-	7 775	1 541	-
118	Ouganda	486	-	495	-	-	-	486	495	-
119	Ukraine	-	-	5 669	-	-	-	-	5 669	-
120	Émirats arabes unis	-	-	33 242	-	33 240	-	-	2	-
121	Royaume-Uni	-	-	245 627	-	245 627	-	-	-	-
122	République-Unie de Tanzanie	-	-	550	-	-	-	-	550	-
123	Uruguay	-	-	4 348	-	4 348	-	-	-	-
124	Ouzbékistan	1,241	-	1 266	-	1 266	-	1 241	-	-
125	Yémen	2 887	-	550	-	-	-	2 887	550	-
126	Zimbabwe	216	-	220	-	-	-	216	220	-
	<b>Total</b>	<b>1 035 483</b>	<b>178 137</b>	<b>2 611 087</b>	<b>97 903</b>	<b>1 589 584</b>	<b>147 049</b>	<b>937 580</b>	<b>869 390</b>	<b>173 071</b>

**Exécution du budget 2018-2019  
au 31 août 2019 (en euros)**

Objet de dépense	2018			2019				
	Budget		Dépenses <sup>i</sup>	Budget		Dépenses <sup>ii</sup>		
	Approuvé par la COP12	Redéployé de 2019/20		Approuvé par la COP12	Redéployé de 2020	Jan - Août Actuel	Sep - Déc Projeté	Total
<b>Coûts de personnel</b>								
Personnel professionnel	1 412 657	-	1 003 774	1 440 910	-	746 612	370 558	1 ,117170
Personnel d'appui général	472 731	-	464 398	482 186	-	320 323	166 321	486 644
<b>Sous-total</b>	<b>1 885 388</b>	<b>-</b>	<b>1 468 172</b>	<b>1 923 096</b>	<b>-</b>	<b>1 ,066935</b>	<b>536 879</b>	<b>1 ,603815</b>
<b>Services contractuels</b>								
Services contractuels (traductions générales et édition de documents)	90 168	-	124 728	91 971	-	74 934	-	74 934
Service de la COP13 (interprétation, rédaction du rapport)	-	-	-	-	100 000	-	100 000	100 000
Production de matériel d'information	12 750	-	2 904	13 005	-	168	22 683	22 851
<b>Sous-total</b>	<b>102 918</b>	<b>-</b>	<b>127 632</b>	<b>104 976</b>	<b>100 000</b>	<b>75 102</b>	<b>122 683</b>	<b>197 785</b>
<b>Coûts de fonctionnement</b>								
Outils TIC, développement et maintenance de sites Web	6 630	-	5 845	6 763	-	7 474	-	7 474
Perfectionnement du personnel (formation, retraites)	10 200	12 465	20 827	-	-	439	1 309	1 748
Services informatiques (UNV)	71 400	-	69 086	72 828	-	66 066	9 076	75 142
Services bureautiques (location d'imprimantes, hébergement, etc.)	10 200	-	3 267	10 404	-	8 935	1 469	10 404
Services de communication et de courrier	17 850	-	3 221	18 207	-	7 902	10 000	17 902
Divers	3 813	-	4 155	3 889	-	325	3 222	3 547

Objet de dépense	2018			2019				
	Budget		Dépenses <sup>i</sup>	Budget		Dépenses <sup>ii</sup>		
	Approuvé par la COP12	Redéployé de 2019/20		Approuvé par la COP12	Redéployé de 2020	Jan - Août Actuel	Sep - Déc Projeté	Total
<b>Sous-total</b>	<b>120 093</b>	<b>12 465</b>	<b>106 400</b>	<b>112 091</b>	-	<b>91 142</b>	<b>25 076</b>	<b>116 217</b>
<b>Fournitures</b>								
Fournitures de bureau	5 916	-	5 620	6 034	-	1 268	5 062	6 330
<b>Sous-total</b>	<b>5 916</b>	<b>-</b>	<b>5 620</b>	<b>6 034</b>	<b>-</b>	<b>1 268</b>	<b>5 062</b>	<b>6 330</b>
<b>Matériel</b>								
Matériel durable	10 710	-	3 580	10 924	-	-	10 924	10 924
<b>Sous-total</b>	<b>10 710</b>	<b>-</b>	<b>3 580</b>	<b>10 924</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10 924</b>	<b>10 924</b>
<b>Déplacements</b>								
Déplacement du personnel	64 974	-	55 192	66 274	-	68 571	-	68 571
Réunions du Comité permanent	22 965	-	18 291	23 424	-	(0)	23 424	23 424
Réunions du Conseil scientifique	52 424	-	44 837	53 472	-	6 704	46 768	53 472
<b>Sous-total</b>	<b>140 363</b>	<b>-</b>	<b>118 321</b>	<b>143 170</b>	<b>-</b>	<b>75 275</b>	<b>70 192</b>	<b>145 467</b>
<b>Total</b>	<b>2 265 388</b>	<b>12 465</b>	<b>1 829 726</b>	<b>2 300 291</b>	<b>100 000</b>	<b>1 309 722</b>	<b>770 816</b>	<b>2 080 538</b>
Dépenses d'appui aux programmes	294 500	1 620	237 864	299 038	13 000	170 264	100 206	270 470
<b>Total général</b>	<b>2 559 888</b>	<b>14 085</b>	<b>2 067 590</b>	<b>2 599 329</b>	<b>113 000</b>	<b>1 479 986</b>	<b>871 022</b>	<b>2 351 008</b>

<sup>i</sup> Les comptes officiels du PNUE sont tenus en dollars des États-Unis. Toutefois, aux fins du présent rapport, les dépenses en euros ont été estimées en utilisant une moyenne des taux de change officiels mensuels des Nations Unies pendant la période de dépenses – Jan-Dec 2018 (1 USD = 0.846 EUR).

<sup>ii</sup> Les comptes officiels du PNUE sont tenus en dollars des États-Unis. Toutefois, aux fins du présent rapport, les dépenses en euros ont été estimées en utilisant une moyenne des taux de change officiels mensuels des Nations Unies pendant la période de dépenses – Jan-Août 2019 (1 USD = 0.886 EUR).